

# LIGUE EST DE FLECHETTES

## REGLEMENT SPORTIF

### CLASSEMENT REGIONAL INDIVIDUEL ET DOUBLE

#### ARTICLE 1

Pour figurer dans le classement régional, le joueur ou les deux joueurs composant un double devront être licenciés dans un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes.

#### ARTICLE 2

Seuls les points acquis par des hommes dans les catégories "simple" ou "masculin" sont comptabilisés dans le classement de la catégorie "masculin". Les femmes ayant acquis des points dans la catégorie "simple" ne figurent pas dans le classement. Seuls les points acquis par des femmes dans la catégorie "féminine" sont comptabilisés dans le classement de la catégorie "féminine". Seuls les points acquis par des juniors, qu'ils soient masculins ou féminins, dans la catégorie "junior" sont comptabilisés dans le classement de la catégorie "junior".

#### ARTICLE 3

En cas d'égalité de points au classement, l'avantage est donné au joueur ou au double ayant marqué des points dans le plus grand nombre de compétitions. En cas de nouvelle égalité, l'avantage est ensuite donné au joueur ou au double ayant obtenu le meilleur classement dans la compétition de la catégorie la plus élevée.

#### ARTICLE 4

Les compétitions comptant pour le classement régional sont les suivantes :

- open régional organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts\* : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E divisé par deux),
- open régional homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E),
- open de ligue organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts\* : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D divisé par deux),
- open de ligue homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D),
- championnat de comité : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D),
- coupe de ligue homologuée par la Ligue Est de Fléchettes : les 64 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie C),
- masters régionaux individuel et double : les 64 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie B).

#### ARTICLE 5

Le barème des points est le suivant :

PLACE	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup>
CATÉGORIE B	29 points	22 points	16 points	11 points	7 points	4 points	2 points
CATÉGORIE C	22 points	16 points	11 points	7 points	4 points	2 points	1 point
CATÉGORIE D	16 points	11 points	7 points	4 points	2 points	1 point	
CATÉGORIE E	11 points	7 points	4 points	2 points	1 point		

Ces points ne peuvent être attribués que si le joueur ou le double a joué et gagné au moins un match. Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes seront comptabilisés dans le classement régional.

\* Pour comptabiliser ces points dans le classement régional, une copie des résultats officiels devra être fourni par le joueur ou le double concerné au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes.